

**DECLARATION LIMINAIRE, FPMA EPS du MARDI 11  
JUN 2019**



Sous prétexte d'une action publique plus efficace, la loi sur la fonction publique a été adoptée par l'assemblée nationale le 28 Mai faisant fi de toutes les contestations grandissantes des acteurs du service public. Nous assistons à une véritable

rupture avec notamment la généralisation de la contractualisation qui constitue une attaque sans précédent de notre statut avec un recul dans les droits des enseignants et un recours à un fonctionnement managérial à l'image du privé.

En injectant dans le public les méthodes du privé, nous assistons à l'extinction de la fonction publique.

Avec la suppression des CHSCT et la réduction des prérogatives des commissions administratives paritaires, le dialogue sera vidé de sa substance et dénaturé. Nous sommes inquiets, car les CAPN et les CAPA sont le garant de la transparence et de l'équité du système.

Les mutations et les premières affectations, sont pour les professeurs un moment important, qui a des conséquences fortes sur les conditions de vie professionnelles et personnelles. Nos collègues sont très attachés au respect de leurs droits, à la transparence des décisions, et à la capacité de leurs représentants-d'assurer l'égalité de traitement entre eux durant cette phase de mutation. Seul le paritarisme permet de corriger les erreurs et d'améliorer la qualité du mouvement.

Par ailleurs, nous dénonçons la situation générale et globale qui est réservée à l'EPS :

- La sortie de l'EPS des disciplines évaluées au DNB,
- des programmes vidés de leurs contenus culturels,
- la suppression de 20% de postes au CAPEPS, et donc moins de possibilités de mutations
- la disparition de l'enseignement de détermination et de complément (sans création de spécialité) en lycée etc.

Cette politique constitue un net recul de notre discipline dans un système éducatif public déjà affaibli.

Nous constatons dès ce mouvement 2019 les conséquences néfastes des 120 000 suppressions de postes annoncées par le gouvernement.

En effet, le calibrage de l'inter insuffisant entraîne une suppression de 8 postes de TZR dans des zones déjà sous tension. Cette année, nombre d'heures d'EPS n'ont pu être assurées par manque de TZR mais aussi de contractuels. Preuve en est que le recours au contrat ne résoudra en rien les problèmes de remplacement.

Il est primordial que la fonction de TZR soit choisie et non subie par l'enseignant. Pour cela nous demandons que plus de ZR soient ouvertes et que celles-ci voient leur périmètre réduit. Cette année 67 TZR de l'académie demandent leur mutation ; ce qui montre la difficulté de la fonction.

Nous dénonçons le calibrage académique largement insuffisant et demandons un taux de 10% de TZR de l'effectif total des professeurs, afin de garantir un remplacement efficace et une perte d'heures d'enseignement minimale. Des zones vont encore connaître une année de pénurie en terme de remplacement, alerte déjà faite l'an dernier à la FPMA.

Nous reconnaissons le travail de qualité mené avec les services de la DSM et des IPR au sujet des supports stagiaires, qui a permis de réinjecter 3 postes dans le mouvement grâce à des échanges constructifs. Par contre nous constatons que hors CTA, des postes qui aurait dû passer au mouvement car libérés en intra sont gelés. (exemple du poste du lycée Victor Hugo Carpentras et de ZR).

D'autre part, l'obligation de 2 HSA a des conséquences lourdes sur les conditions de travail, avec une augmentation des postes à complément de services (certains sur 3 établissements) ainsi que la suppression massive de poste.

A l'image, des affectations pour les postes à compétences requises soumis à l'avis des chefs d'établissement et des IPR, nous craignons la généralisation de ce type de recrutement qui, associé à la disparition des FPMA, auront des conséquences sur les affectations, leur équité et leur transparence.

Enfin, nous remercions les services du rectorat pour la qualité des échanges sur la lecture du mouvement 2019.